Rel. 5e
refugié, a fini la Déclaration de recueil-
ment fonction de son ministère.

M. de la Rigne

RÉTRACTATION.

Case
FRC
26370

J'AI eu le malheur de prêter le serment de l'*égalité* et de la *liberté*. Intimement convaincu que cette loi n'attaquoit nullement la religion sainte que je professe dès mon enfance, ne la considérant que comme une loi civile; après avoir beaucoup temporisé, et me voyant pressé de faire ma déclaration, je me déterminai, le 13 septembre 1793, à prêter, présence de la Commune assemblée, le serment de la *liberté* et de l'*égalité*.

Ma soumission à cette loi fut aussi-tôt suivie d'inquiétudes et de remords. Ma conscience, ce sentiment intérieur qui ne trompe jamais, me reprochoit vivement ma foiblesse. Je fis, dans cette situation cruelle, les plus sérieuses recherches, pour être à portée de consulter quelque prêtre insermenté. J'eus le bonheur de faire part de mes peines à un respectable vieillard, ancien professeur en théologie. Cet homme vénérable me détrompa, et me donna le conseil de faire une rétractation écrite et secrette.

D'après cet avis consolant, j'écrivis ma

rétractation, et la remis à un homme prudent le 17 septembre 1793, dix-sept jours après que j'eus prété le serment.

Quinze jours avant la mort du trop fameux Robespierre, arriva un ordre du département, pour faire comparoître les prêtres devant les officiers municipaux de leurs communes respectives, aux fins de déclarer s'ils remettroient ou ne remettroient pas leurs lettres de prêtres. Dans cette circonstance critique, j'eus la force de déclarer que je ne les remettrois pas, et je signai ma déclaration.

Quelques jours après, il me fut insinué que l'agent du département alloit prendre les mesures les plus vigoureuses contre les prêtres qui ne remettroient pas leurs lettres. O foiblesse! ô malheur! je fus saisi d'une frayeur mortelle, je perdis la tête, et je signai, sur un cahier particulier, une espèce de soumission de remettre mes lettres de prêtre, si elles n'avoient pas été égarées. Ceci se passa présence de deux officiers municipaux seuls, qui me promirent de n'en point parler. Dans ce moment de frayeur, je ne considérai cette action que comme un mensonge, qui, je

croyois, me mettroit à couvert des poursuites d'un agent que je redoutois beaucoup.

Rentré à mon azile, je fis de sérieuses réflexions sur l'action que je venois de faire. Ma faute, que je pleurerai toute ma vie, se présenta à mon esprit dans toute son horreur. Pour remédier à mes maux intérieurs, je pris sur le champ le parti de la rétractation; je l'ai faite de la manière la plus autentique, entre les mains des supérieurs légitimes.

Comme ma faute auroit pu être connue, et donner du scandale, je déclare, au nom de Jesus-Christ, que je me rétracte publiquement, et proteste de cœur et d'esprit, dans l'amertume de mes regrets, contre le serment que j'ai prêté, et la soumission matérielle de remettre mes lettres de prêtre : soumission qui ne fut jamais dans mon intention, mais qui me couvre de honte, et provoquera toute ma vie mes regrets.

Signé, LABIGNE, Prêtre.